

## DIFFICULTES SCOLAIRES : **guide à l'intention des parents**

Les difficultés rencontrées à l'école par les enfants peuvent porter sur différents domaines : le langage oral, le comportement, les relations sociales, les apprentissages scolaires...

Nous souhaitons, par ce guide, aider les parents dans leurs démarches, à savoir ; à quel moment consulter, avec quel professionnel prendre contact...

Les difficultés au sein de l'école vont être le plus souvent repérées par l'instituteur/trice de votre enfant. Celles-ci peuvent aussi avoir été constatées par les parents eux-mêmes, le pédiatre, voire l'entourage de l'enfant comme la famille ou les amis.

**Nous savons que la prise en charge précoce est essentielle.**

**C'est pourquoi, il est important de consulter rapidement si cela vous est conseillé.**

### Qui aller consulter ?

Les intervenants de première ligne sont – le centre PMS de l'école  
le/la pédiatre ou le/la neuropédiatre  
le/la logopède

Précisons que chaque cas est différent et que nous donnons ici une ligne directrice « standard ».

Suite à l'entretien avec les parents, aux observations de l'enfant et aux tests réalisés, nous pouvons demander la consultation et l'avis d'autres spécialistes :

- l'oto-rhino-laryngologiste (ORL) : troubles auditifs
- l'ophtalmologue : troubles de la vue
- l'orthoptiste : « kiné » des yeux
- le/la neuropsychologue : quotient intellectuel, troubles attentionnels avec/sans hyperactivité, trouble visuo-spatial
- le/la psychomotricienne : psychomotricité globale et fine, aisance corporelle, relation à l'autre, autonomie
- le/la psychologue : espace de parole pour des questions affectives, relationnelles ; quotient intellectuel
- le/la graphothérapeute : le geste graphique
- etc.

Ceci afin d'avoir une vue d'ensemble des capacités et des difficultés de l'enfant en question, et donc, de pouvoir poser un diagnostic. Suite à cela, la rééducation prioritaire la plus adaptée sera mise en place.

Voici quelques sites internet intéressants :

- ⑩ [www.fondation-dyslexie.be](http://www.fondation-dyslexie.be)
- ⑩ [www.orthoptie.be](http://www.orthoptie.be)
- ⑩ [www.ehpbelgique.org](http://www.ehpbelgique.org)
- ⑩ [www.pmswl.be](http://www.pmswl.be)

Ce document a été rédigé par l'association des parents.